

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2024-11-11

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
18 novembre 2024

Nombre en exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Nombre d'excusés : **4**

Nombres non excusés : **3**

Nombre de votants : **11**

Objet :
Cession communale de
l'ancienne maison des
Maîtres sise 2 rue du Pavé

L'an deux mil vingt-quatre le 27 novembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Françoise **Soulaire**,

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à M. Jacques Fournier), Marjolaine **Haffner**, Arnauld **Voisin** (pouvoir à Mme Hélène **Jean-Baptiste**), Sylvie **Sohier** (pouvoir à Mme Catherine Denoyelle),

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Madame le Maire expose les faits suivants :

Par délibération n°2023-06-06 du 20 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé du principe de la cession d'un bien immobilier et foncier appartenant à la commune, à savoir la parcelle d'une superficie de 05a 04ca sur laquelle est édifiée l'ancienne maison des maîtres. Cette délibération autorisait également Madame le Maire à procéder à la vente de ce bien, à mandater un tiers pour la commercialisation du bien et à signer les actes afférents.

Dans ce cadre Madame le Maire a mandaté trois agences immobilières pour la commercialisation de ce bien. Parmi elles, l'agence réseau bskimmobilier, sise Le Diapason - 109 rue Jean Bart-Bât D - CS 47676 - 31676 Labège Cedex a transmis une proposition d'achat en date du 06 octobre 2024 et s'engage pour son client à prendre tous les frais annexes, y compris les frais d'actes notariés.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a été destinataire d'une offre d'achat concernant la parcelle cadastrée section AH0091 d'une surface de 05a04ca, sise 2 rue du Pavé, sur laquelle est édifiée l'ancienne maison des maîtres, pour un montant de 280 000,00 Euros net vendeur.

Madame le Maire précise :

- Que ladite parcelle cadastrée section AH numéro 0091 d'une surface de 05a 04ca doit être issue de la division de la parcelle de plus grande importance appartenant à la commune, actuellement cadastrée section AH numéro 0024 d'une contenance de 62a 07ca, et que cette parcelle cadastrée section AH numéro 0091 est dénommée « Terrain B » sur le plan de division établi en 2019 par le cabinet « STEIGER TROCELLI », géomètre-expert à SAINT GERMAIN-EN-LAYE (78100), 6 rue Saint Vincent.
- Que dans le cadre de la division susvisée, une servitude de passage à pieds et véhicules ainsi que tous réseaux devra être constituée au profit de la future parcelle, parcelle cadastrée section AH numéro

0091 d'une surface de 05a 04ca, et grevant la future parcelle d'une surface de 07a 04ca devant être issue de la division de section AH numéro 0024 d'une contenance de 62a 07ca, et que 0090 est dénommée « Terrain A » sur le plan de division établi en 2019 par le cabinet « STEIGER TROCELLI », géomètre-expert à SAINT GERMAIN-EN-LAYE (78100), 6 rue Saint Vincent.

- **Vu** les articles L2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le plan de division établi par le Cabinet « STEIGER TROCELLI », géomètre-expert à SAINT GERMAIN-EN-LAYE (78100), 6 rue Saint Vincent.
- **Vu** la délibération n°2023-06-06, en date du 20 décembre 2023.
- **Vu** la proposition d'achat de l'agence réseau bskimmobilier, sise Le Diapason - 109 rue Jean Bart-Bât D-CS 47676 31676 Labège Cedex en date du 06 octobre 2024, ci-annexée.
Madame Le Maire demande l'avis du Conseil municipal quant à cette éventuelle cession.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Article 1 : Approuve le principe de cession par la Commune de la future parcelle cadastrée section AH 0091 d'une surface de 05a 04ca, sise 2, rue du Pavé, sur laquelle est édifiée l'ancienne maison des maîtres, pour un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000,00EUR) net vendeur,

Article 2 : Accepte la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules ainsi que tous réseaux au profit de la future parcelle cadastrée section AH numéro 0091 d'une surface de 05ca 04 ca, et grevant la future parcelle, parcelle cadastrée AH 0090 d'une surface de 07a 04ca devant être issue de la division de la parcelle de plus grande importance appartenant à la commune, actuellement cadastrée section AH numéro 0024 d'une contenance de 62a 07ca,

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier chez Maître Chenailler 26, rue Raymond - Berrurier, CS 40576 - 78322 Le Mesnil Saint Denis, notamment l'acte de promesse de vente et de vente de la parcelle AH numéro 0091, de 05a04ca sise 2, rue du Pavé.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 29 novembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 29 novembre 2024
Reçue à la Préfecture le 29 novembre 2024

